



Paris, le 10 janvier 2020

Département Action sociale, Éducative, Sportive et culturelle
N/Réf : PTG – Note n° 2
Dossier suivi par Philippine Tanière-Gillard

Groupe de travail Petite enfance de l'AMF

Mandature 2014/2020

Composé de 97 membres, maires et adjoints au maire, le Groupe de travail Petite enfance de l'AMF est présidé depuis le début de la mandature par Madame Elizabeth Laithier, adjointe au maire de Nancy. Il fut co-présidé successivement par Madame Sylvine Thomassin, maire de Bondy, de 2014 à 2017, Madame Claudine Le Goff, adjointe au maire de Lorient, en 2017 et Monsieur Xavier Madelaine, maire d'Amfreville, depuis janvier 2018.

A raison d'une rencontre tous les deux à trois mois, le groupe de travail s'est réuni vingt-six fois au cours de la mandature 2014/2020 pour aborder les sujets ayant trait au domaine de la petite enfance et touchant particulièrement les modes de garde, l'accueil, la santé, le bien-être et le développement de l'enfant.

En ayant instauré un dialogue régulier avec les différents acteurs de la petite enfance, le groupe de travail a reçu de nombreux acteurs institutionnels et associatifs dont la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Direction générale de cohésion sociale (DGCS), la Direction générale de la santé (DGS), la Fédération française des entreprises de crèches (FFEC) et le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

❖ Année 2014

La mandature 2014/2020 s'est ouverte sur une première réunion du groupe de travail Petite enfance, le mercredi 15 octobre. Cette réunion a permis de dresser un premier bilan des créations de places d'accueil collectif sur l'année 2013 et proposer des perspectives et des pistes d'action pour les années à venir suite à la sous-consommation des crédits du fond national d'action sociale. Cette première rencontre a également été l'occasion de revenir sur la modulation des prix plafonds dans le cadre de la prestation de service unique (PSU) et d'aborder la question des schémas départementaux des services aux familles, des Relais d'assistants maternels et des Maisons d'assistants maternels.

❖ Année 2015

L'année 2014/2015 a permis à l'AMF de dénoncer à de nombreuses reprises, en particulier dans le cadre de ses échanges réguliers avec le Secrétariat d'Etat à la famille et la CNAF, le poids des normes et contraintes pesant sur les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), dont les communes sont gestionnaires à près de 70%.

Elle a participé à différents groupes de travail thématiques relevant de cette problématique (normes d'urbanisme, normes PMI...) et a formulée plusieurs observations sur le projet d'enquête de la CNAF visant à analyser les raisons des fortes augmentations des coûts d'investissement et de fonctionnement, des dernières années.

La publication de la lettre circulaire de la CNAF du 26 mars 2014 relative à la PSU a été l'occasion pour l'AMF de rappeler les lourdes conséquences, pour les communes gestionnaires d'EAJE, des normes imposées par la CNAF en contrepartie de ses financements. Constante dans ses demandes à ce sujet l'AMF a appelé à un assouplissement de ces exigences et une meilleure prise en compte du contexte local.

L'AMF a porté la position des élus, au préalable débattue dans le cadre de son groupe de travail petite enfance dans les différentes instances auxquelles elle siège (Haut Conseil de la Famille, comité partenarial petite enfance...) et a été auditionnée par la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale, les groupes de travail : CAP petite enfance, plan métier petite enfance, maisons d'assistants maternels....

Attentive aux impacts, pour les communes et intercommunalités, des schémas départementaux de services aux familles, généralisés en début d'année 2015, l'AMF a rappelé que malgré un engagement fort des maires en faveur de la politique d'accueil du jeune enfant, celle-ci demeurerait une compétence facultative. Ainsi, les schémas ne peuvent aboutir à une obligation, pour les élus locaux, de créer des places d'accueil.

Le groupe de travail a été réuni à cinq reprises durant l'année :

- Le mercredi 21 janvier afin d'aborder la **prestation de service unique (PSU)** en application de la circulaire de la CNAF du 26 mars 2014, l'**allègement des contraintes administratives liée à la construction d'EAJE**, la **règlementation concernant les Maisons d'assistants maternels (MAM)** et la **rénovation du CAP Petite enfance** afin qu'il réponde au mieux aux besoins des communes.
- Le mercredi 11 mars pour une présentation du **dispositif FILOUÉ** et échanger autour du **guide des bonnes pratiques en matière de bruit dans les établissements sensibles** ainsi que sur la **laïcité**.
- Le mercredi 20 mai pour des échanges autour de la **délégation de service public (DSP)**, la préparation de l'audition de l'AMF dans le cadre de **la réforme du CAP petite enfance** et aborder les **difficultés rencontrées par les élus dans leurs relations avec la CNAF**.
- Le mercredi 9 septembre afin de dresser un **bilan de la mise en application de la lettre circulaire de mars 2014 sur la PSU**, formuler des recommandations sur le **développement des MAM** et aborder les **projets d'ordonnances et de décrets relatifs aux contrats de concessions** visant à refondre le droit des délégations de service public.

- Le mercredi 2 décembre pour une présentation de la lettre circulaire du 25 février 2015 relative à **la mise en œuvre du fond « publics et territoires »** et formuler des **recommandations sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et sur le poids des normes et la définition du nombre de mètres carrés utiles par enfant** à la demande du Secrétariat d'Etat de Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat chargée de la Famille et des personnes âgées.

❖ Année 2016

L'année 2016 marque la participation de l'AMF au groupe de travail organisé par la DGCS sur le poids des normes applicables aux EAJE. Par ailleurs, L'AMF a été associée à un groupe de travail chargé de rédiger un référentiel à destination des maisons d'assistants maternels. A cette occasion, elle a demandé à ce que les assistants maternels se rapprochent systématiquement du service petite enfance de la mairie pour s'assurer de la viabilité de leur projet. La même remarque a été formulée sur le guide relatif aux micro-crèches, rédigé par la CNAF.

Commencé en 2015, le rapprochement entre l'AMF et les autres gestionnaires d'établissements d'accueil collectif s'est poursuivi en 2016. Ce rapprochement a permis de travailler sur des problématiques communes telles que la formation des professionnels, les co-financements de la CNAF, le poids des normes...L'AMF a participé à plusieurs audits et plusieurs réunions organisées par ces acteurs.

L'enquête sur les schémas départementaux de services aux familles (déjà adressée en 2014 aux AD) est relancée en 2016 afin de vérifier que les maires sont bien associés à leur mise en œuvre et que le contenu des schémas correspond bien à ce qu'avait demandé l'AMF (recensement de toutes les solutions d'accueil existantes, prise en compte de réels critères de besoins pour identifier les zones sous dotées...).

Le groupe de travail a été réuni à cinq reprises durant l'année :

- Le mercredi 20 janvier pour aborder **l'impact de la simplification des prestations de service versées par la CNAF sur les gestionnaires d'EAJE** et une présentation des actions menées par l'association Ecolo Crèche en relation avec les communes.
- Le mercredi 23 mars pour dresser un **bilan des schémas départementaux des services aux familles** un an après leur généralisation, s'informer sur **l'état d'avancement du plan métiers de la petite enfance** et participer à l'élaboration d'un document de référence permettant de faciliter les échanges entre les parents et les assistants maternels en collaboration avec l'UNAF (Union nationale des associations familiales) et l'UFNAFAAM (Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistants maternels).
- Le mercredi 22 juin pour une présentation du **rapport de Madame Giampino sur le développement du jeune enfant « modes d'accueil, formation des professionnels »**.
- Le mercredi 14 septembre pour une présentation des enquêtes menées par la CNAF relatives aux **coûts de fonctionnement et d'investissement d'une place en EAJE**, échanger avec la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants et partager leur expérience sur la **préscolarisation des enfants de moins de trois ans** suite à la rentrée 2016.

- Le mercredi 23 novembre afin de dresser un **bilan de la prestation de service unique (PSU) et du calcul du taux d'occupation**, échanger avec la DGCS sur la **sécurité dans les établissements d'accueil du jeune enfant** et sur le **plan d'action pour la petite enfance**.

❖ Année 2017

L'AMF a été associée à la publication de différents guides qui sont autant d'outils à la disposition des élus en matière de normes applicables aux crèches, de sécurisation des bâtiments et de maisons d'assistants maternels. Elle a obtenu de la ministre des Familles et de la CNAF la mise en place d'un groupe de travail relatif à l'adaptation des modalités de financement des établissements d'accueil du jeune enfant aux objectifs qui leur sont assignés. Les conclusions de ce groupe ont permis d'alimenter le bilan de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 de la CNAF et les orientations de la future COG 2018/2022.

Le groupe de travail a été réuni à cinq reprises durant l'année :

- Le jeudi 2 février afin d'échanger avec **l'association nationale des puériculteurs diplômés et des étudiants**, le **syndicat national des médecins de PMI** et sur l'opération portée par l'association Ensemble pour l'Education : « **Le train de la Petite enfance et de la parentalité** ».
- Le mercredi 29 mars pour préparer la **contribution de l'AMF au groupe de travail CNAF/DGCS relatif aux modalités de financement des EAJE**.
- Le mardi 4 juillet pour une présentation du **guide ministériel relatif aux EAJE, à destination des services de PMI**, publié en avril 2017, du **guide ministériel relatif à la sureté dans les EAJE** publié en avril 2017, du **protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants**. La CNAF a quant à elle présenté aux membres du groupe de travail ses **propositions finales sur « l'adéquation des modalités de financement des EAJE aux objectifs qui leur sont assignés »**.
- Le mercredi 20 septembre pour une présentation de la **note d'analyse de France stratégie « Places en crèches : pourquoi l'Allemagne fait mieux que la France depuis 10 ans ? »** et présenter à la CNAF les **conclusions du groupe de travail sur « l'adéquation des modalités de financement des EAJE aux objectifs qui leur sont assignés »**.
- Le jeudi 7 décembre pour aborder la **mise en œuvre du pacte transparence crèche, les impacts pour la petite enfance du projet de loi ESSOC** (Pour un Etat au service d'une société de confiance), dresser un **bilan de la première édition du « train de la petite enfance et de la parentalité »** et de **l'atelier « petite enfance » tenu dans le cadre du 100^e congrès de l'AMF**.

❖ Année 2018

Contrairement à ses demandes répétées, l'AMF n'a pas été associée à la convention d'objectifs et de gestion de la branche famille 2018/2022, ni à la rédaction des lettres circulaires dont elle a regretté la parution trop tardive. Ainsi, elle a fait part de ses inquiétudes quant à l'insuffisance des moyens financiers dégagés par la CNAF pour mettre en œuvre les ambitions affirmées en termes de politique familiale.

L'AMF, qui avait fait un focus sur ce sujet lors de son 100^{ème} Congrès, a participé aux différents groupes de travail concernant l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap. L'occasion de valoriser l'engagement de nombreuses municipalités en ce sens mais également de faire remonter les freins à cet accueil tenant principalement à la formation des professionnels et à l'adaptation des locaux.

Dans le cadre des travaux sur l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants l'AMF a plaidé pour que l'Etat reconnaisse la diversité des projets qui ne peuvent être les mêmes sur l'ensemble du territoire.

Attentive aux normes pesant sur les EAJE et à leurs conséquences financières, l'AMF a pris part aux groupes de travail chargés de rédiger les ordonnances de simplification prévues par l'article 50 de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance adoptée le 11 août 2018. Si l'AMF est attachée à la qualité de l'accueil dans les établissements d'accueil de la petite enfance, elle a en revanche dénoncé la très grande hétérogénéité des normes qui leur sont imposées et a plaidé pour davantage de cohérence et de lisibilité.

Elisabeth Laithier, co-présidente du groupe de travail « petite enfance » de l'AMF, a été chargée par les ministres Agnès Buzyn et Marlène Schiappa de conduire des travaux relatifs à l'attribution des places en crèche. Diverses auditions, entretiens et déplacements ont permis d'alimenter un vade-mecum destiné à accompagner les élus vers plus de transparence et d'équité sur ce sujet. Il recense 10 préconisations adressées aux élus locaux pour une procédure d'attribution des places en crèche plus efficace et transparente. Une charte d'appropriation de ces orientations est proposée à la signature des élus qui souhaiteraient s'engager dans cette voix. Plus d'une vingtaine de chartes ont été signées depuis la publication du Vade-mecum en novembre 2018.

Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises durant l'année :

- Le mercredi 14 février pour évoquer les changements au 1^{er} janvier 2018 de **l'obligation vaccinale**, dresser un **premier bilan du dispositif FILOUÉ** et faire un **bilan d'étape sur la lutte contre la pauvreté des enfants**.
- Le mercredi 11 avril pour aborder la **problématique des perturbateurs endocriniens**, la **prise en compte des enfants en situation de handicap dans la politique familiale communale** suivie d'une présentation de la **convention collective et des positions du syndicat employeurs des acteurs du lien social et familial (CNAECOS)**.
- Le mardi 19 juin pour une présentation de la **stratégie nationale de soutien à la parentalité**, aborder les **impacts des conventions territoriales globales pour les communes et EPCI gestionnaires d'EAJE** et échanger sur les travaux alors en cours de réalisation sur **l'attribution des places en crèches**.
- Le jeudi 20 septembre afin d'examiner **l'article 50 de la loi ESSOC sur la simplification des normes applicables aux EAJE** et échanger autour des propositions de la Fédération nationale des entreprises de crèches (FFEC). La CNAF y a également présenté sa **Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018/2022**.
- Le mardi 11 décembre pour une présentation des **bonus financiers dédiés aux EAJE institués par la COG 2018/2022**. Après sa remise au gouvernement en novembre 2018, le **vadémécum**

relatif à l'attribution des places en crèches, réalisé par Madame Laithier a été officiellement présenté aux élus du groupe de travail.

❖ Année 2019

Dans le cadre de la signature de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 entre l'Etat et la CNAF, l'AMF a rappelé l'importance que les co-financements dont les communes et intercommunalités bénéficient en matière de petite enfance, soient stabilisés et pérennisés et a souligné le fait que l'octroi de ces co-financements endigue trop souvent les gestionnaires dans une logique comptable au détriment des logiques sociales qui doivent prévaloir pour les missions de service public. L'AMF a obtenu la levée de la condition initialement imposée par les CAF de l'adhésion des communes au fichier Filoué pour l'obtention des nouveaux bonus « mixité » et « handicap », ce qui était contraire à la charte signée en 2017 avec la CNAF.

Attentive aux normes pesant sur les établissements d'accueil du jeune enfant et à leurs conséquences en termes de coûts, l'AMF a participé activement aux groupes de travail chargés de réviser le cadre normatif applicable aux modes d'accueil de la petite enfance. Elle a rappelé que les élus locaux ne souhaitent pas que la question des normes ou celle des règles de co-financements de la CNAF pèsent sur la qualité de l'accueil. Elle a été également attentive au maintien d'une forme d'unité des exigences imposées aux modes d'accueil afin que soit garanti un accueil de qualité équivalente sur l'ensemble du territoire. Il ne faudrait pas que le travail sur les normes aboutisse à complexifier l'existant, notamment en matière de gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre des Comités départementaux de services aux familles.

Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises durant l'année :

- Le jeudi 31 janvier pour un échange avec la **Fédération des particuliers employeurs de France sur l'accueil individuel**, dresser un point d'étape sur les **travaux de reprise du cadre normatif applicable aux modes d'accueil de la petite enfance** (article 50 de la loi ESSOC) et pour une **présentation de la « Villa Familia »**, lieu de soutien à la parentalité porté par la ville de Rueil Malmaison.
- Le jeudi 28 mars pour échanger sur les travaux menés par le DGCS sur la **stratégie nationale de soutien à la parentalité**. Santé publique France y a présenté ses travaux sur la **périnatalité** et la DGS son **enquête sur les obligations vaccinales des professionnels de la petite enfance**.
- Le mardi 18 juin afin d'aborder **l'évolution du barème national des participations familiales** voulue par la CNAF, la lettre circulaire du 20 février 2019 relative aux **modalités de mise en œuvre du fond « publics et territoire »** et pour parler de **l'impact du projet de loi pour une Ecole de la confiance sur les jardins d'enfants**.
- Le mercredi 25 septembre pour une **rencontre avec Michèle Peyron**, députée de Seine-et-Marne autour de son rapport de mission « Pour sauver la PMI, agissons maintenant ! », une **présentation du rapport de la psychanalyste Sophie Marinopoulos** : « Une stratégie nationale pour la santé culturelle » et pour des échanges avec la CNAF sur le **nouveau site Monenfant.fr**, les **enjeux autour de l'accueil occasionnel en EAJE pour les enfants dont les parents sont en recherche d'emploi** et un point sur la **mise en œuvre de la hausse du barème des participations familiales**.

❖ Année 2020

Une dernière réunion, le mardi 14 janvier 2020, clôture la mandature. L'ordre du jour portera sur les sujets suivants :

- **Le Pacte pour l'enfance** : intervention de Maxime BOIDIN, conseiller au cabinet d'Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé
 - Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance
 - Plan de mobilisation contre les violences faites aux enfants

- **Publication du projet d'ordonnance relatif aux travaux de simplification du cadre normatif applicable aux modes d'accueil du jeune enfant**

- **Filoué** : intervention des élus ayant participé au groupe de travail réuni par la CNAF le 3 décembre 2019

- **Questions diverses**